

Regards d'Ambert

Mai 2024

Numéro 13

Magazine d'information de la Ville d'Ambert

• La vie - La ville - L'avenir •



COMPOSTAGE DES BIODÉCHETS. Quelles solutions pour les Ambertois ?

DANS LES VILLAGES

L'éclairage nocturne
interrogé

Page 3

JUMELAGE

Échange scolaire
franco-allemand

Page 10

ANNUAIRE

Professionnels
de santé

Page 14



- 3** Dans les villages
- L'éclairage nocturne interrogé
- 4-5** Dossier
- Compostage des déchets alimentaires
- 6** Aménagements
- Deux nouveaux terrains de padel
- Le World Festival pousse les murs
- Reprise des réseaux chemin de Chardon
- 7** Vie économique
- Regards croisés sur une entreprise
- 8-9** Culture-Tourisme
- Nouvelle saison au camping Les 3 Chênes
- Plus de spectateurs par séance à La Façade
- La Paillotte retrouve le plan d'eau
- 10-12** Les Actus
- 11 lycéens allemands à Ambert
- En images. Visite du Consul du Japon
- Organisation du fauchage des bas-côtés
- 13** Jeunesse
- CLOS, un court-métrage en Livradois-Forez
- Harcèlement. Un programme de lutte
- 14** Professionnels de santé et numéros utiles
- 15** Expression des élus

Regards d'Ambert

Mairie d'Ambert - Service Communication
37, boulevard Henri IV - 63600 Ambert
Tél. : 04 73 82 07 60 - communication@services-ville-ambert.fr

Directeur de publication et responsable de la rédaction.
Guy Gorbinet, Maire d'Ambert

Rédaction, maquette et réalisation. Service communication avec le concours de la commission communication et des services municipaux

Photographies et illustrations. Mairie d'Ambert et archives.
Visuel de couverture : HMWK - Campagne 2024 du VALTOM
P4 : Ambert Livradois Forez. P7 : Kevin Gourbeyre. P8 : Martial Delorme
P10 : Comité de jumelage. P12 : 123RF.com
P16 : Michel Sauvadet / MC Livradois / Laetitia Roiron - World Festival Ambert / Alexis Bernard / FLOE - Florent Schneider

Impression. Imprimerie Cavanat

Diffusion. La Poste - En ligne sur www.ville-ambert.fr

Tirage : 3.760 exemplaires • **Dépôt légal :** Mai 2024

ISSN : 2650-6874



Retrouvez tous les numéros de Regards d'Ambert sur www.ville-ambert.fr



Regards d'Ambert est imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement.



Chères Ambertoises, chers Ambertois
C'est avec plaisir que nous vous présentons le dernier numéro de Regards d'Ambert. Nous espérons que vous y trouverez des informations intéressantes et utiles sur la vie de notre commune.

Il est essentiel de prendre en considération les défis auxquels nous sommes confrontés en matière d'énergie, d'éclairage public, de ressources en eau, de protection de l'environnement... Les problèmes énergétiques sont une préoccupation majeure : il est crucial de chercher des moyens pour réduire notre consommation. L'adaptation de l'éclairage public a permis de réaliser des économies et d'avoir un impact positif sur la faune et la flore. Un travail de fond, sur ce sujet, est en cours dans les villages, en concertation avec les habitants.

Nous devons maintenant travailler sur l'ensemble des bâtiments communaux pour réduire de façon significative nos consommations. C'est pour cette raison que j'ai décidé de nommer un conseiller délégué aux économies d'énergie et à la transition énergétique.

Nous comptons sur la coopération de nos agents, des utilisateurs de ces locaux, des acteurs associatifs pour mettre en œuvre de bonnes pratiques. Le remplacement des lampes énergivores par des LED, une réflexion sur l'installation de panneaux solaires et l'isolation de nos bâtiments doivent nous permettre d'atteindre ces objectifs.

À côté de la problématique énergétique, une autre priorité est la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, la protection de nos sources et l'amélioration de nos systèmes d'assainissement. Des chantiers débiteront dans les prochaines semaines en ville et dans les villages.

Avec la période estivale bouillonnante qui se profile, il est temps de mettre en lumière la politique active et dynamique de notre cité en matière de culture et de sport. La ville d'Ambert accompagne le monde associatif et favorise l'épanouissement de ses habitants en renforçant le lien social.

Belle réussite pour tous les événements organisés sur notre territoire.

Je tiens à souhaiter la bienvenue à la nouvelle sous-préfète d'Ambert, Mireille HIGINNEN-BIER, ainsi qu'à son époux. ■

Guy GORBINET

Maire d'Ambert

Vice-président de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez



L'ÉCLAIRAGE NOCTURNE EST-IL TOUJOURS INDISPENSABLE ?

Dans une démarche concertée avec les habitants, plusieurs villages ont fait l'objet d'un atelier visant à évaluer le bien-fondé des points lumineux qui éclairent nos soirées. Suppressions, compléments, ajustements : une inspection, à la nuit tombée, a permis de proposer des modifications.

La Barge, Les Chaux, Nouara, Valeyre, Les Perriers de Valeyre, Les Roches de Gourre et Le Petit Vimal : voici les villages concernés par une série d'ateliers participatifs. Ils ont été proposés aux habitants en mars et accompagnés par le Parc naturel régional Livradois-Forez, pour interroger les enjeux de l'éclairage public et optimiser, lorsque cela est possible, la longue liste de nos points lumineux.

Les Parcs du Massif Central, à l'échelle de l'Inter Parcs Massif Central (IPAMAC), ont engagé une réflexion commune afin de préserver et valoriser le ciel étoilé et la biodiversité. Pour accompagner collectivités et habitants, Émilie Jaillet, chargée de mission Énergies au Parc naturel régional Livradois-Forez, a détaillé l'importance de la préservation de la qualité du ciel nocturne. On apprend ainsi que la lumière artificielle influence la biodiversité (modifications des fonctions physiologiques, des cycles de reproduction, désorientation des oiseaux migrateurs, perturbation des comportements...) et porte atteinte à l'ensemble du vivant, y compris à la santé humaine, en dérégulant notre horloge biologique.

S'il est reconnu comme source de perturbation, l'éclairage nocturne doit néanmoins se confronter aux besoins : il est un outil d'aménagement

important, notamment pour la sécurisation des déplacements. « Pour mener ce travail, nous nous devons de prendre en compte les usages des habitants concernés, expose Corinne Mondin, adjointe au Maire en charge de l'Environnement et de l'Urbanisme. Nous nous rendons sur place pour comprendre si les points lumineux répondent à un besoin : sont-ils utiles ou à l'inverse manquants, sont-ils bien situés, bien orientés, la température de couleur est-elle adaptée ? » Des mesures au sol ont permis d'identifier les points où une forte intensité de l'éclairage n'était pas toujours nécessaire.

La Commune avance donc dans son programme d'optimisation de l'éclairage public, avec une règle simple : éclairer quand c'est nécessaire et là où c'est nécessaire. ■



2.490

Le nombre de points lumineux sur l'ensemble de la commune. Rappelons qu'une extinction nocturne est en vigueur depuis octobre 2022, entre 23h et 6h dans les villages.



Sur plan ont été recensés tous les points implantés dans les villages, avec les propositions de modification.



COÛT TOTAL : 506.252,18€ TTC

UNE CHAUSSÉE NEUVE POUR LE CHEMIN DE BIORAT

Cette voie communale a fait l'objet de 3 tranches de travaux successives. La première, en 2023, portait sur la réfection d'une conduite d'adduction d'eau et la réfection de la conduite de distribution d'eau. La seconde, début 2024, consistait en la réfection de la structure de chaussée (terrassment, drainage et empierrement). Enfin, un tapis bitumineux de finition sera réalisé au cours du printemps. Une partie de la chaussée débouchant sur la RD906 a été dimensionnée pour supporter le trafic poids-lourds. ■



SORTONS LES DÉCHETS ALIMENTAIRES DES ORDURES MÉNAGÈRES !



L'installation d'un des nouveaux sites de compostage à Ambert, avec les techniciens de la Communauté de communes, et un groupe de jeunes suivis par la Mission locale, dans le cadre des mini-chantiers.

consignes spécifiques s'appliquent aux composteurs partagés : ils sont réservés exclusivement aux déchets de cuisine. Déchets de jardin, litières végétales, sacs dits compostables et textiles sanitaires n'y sont pas acceptés.

ADOPTÉZ GRATUITEMENT UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL !

Le tri des biodéchets peut prendre plusieurs formes et certains habitants n'ont pas attendu l'obligation légale pour agir. Le compostage en tas au fond du jardin ou l'utilisation des déchets pour nourrir les animaux sont autant de bonnes pratiques à conserver !

Néanmoins, la pratique passe en majorité, sur notre territoire, par l'installation d'un composteur individuel à la maison. Adopter gratuitement un composteur en participant à une formation d'une heure vous permettra d'obtenir toutes les clés pour composter sans nuisance et obtenir un bon compost. L'occasion également de remettre en question certaines idées reçues (sur les agrumes et la viande par exemple). Pour franchir le cap du compostage à la maison, la Communauté de communes propose de nombreuses dates de formation.

Lorsque le compostage individuel n'est pas possible, notamment dans les bourgs et centres-villes, des alternatives sont instaurées pour proposer une solution à chaque habitant (voir ci-contre). Des ateliers de sensibilisation et animations viendront accompagner l'ouverture de ces sites. ■

** Chiffres 2022 issus de la caractérisation des ordures ménagères réalisée par Ambert Livradois Forez.*



POUR PLUS D'INFORMATIONS ET POUR ADOPTER UN COMPOSTEUR
Rendez-vous sur la page "Compostage" du site www.ambertlivradoisforez.fr

POUR TOUTES QUESTIONS ET DEMANDES PARTICULIÈRES
Contactez le service Déchets :
• Tél. : 04 73 82 76 91
• Mail : compost@ambertlivradoisforez.fr

Enfouis ou incinérés après un transport sur une centaine de kilomètres, alors qu'ils sont majoritairement composés d'eau : les biodéchets jetés dans la poubelle des ordures ménagères représentent un non-sens écologique contre lequel la loi AGEC doit lutter.

Pour l'appliquer, les collectivités locales proposent aux habitants des solutions de tri et de valorisation.

L'obligation du tri à la source des déchets alimentaires, nous y sommes ! Dans le cadre de sa compétence Gestion des déchets, la Communauté de communes Ambert Livradois Forez accompagne cette généralisation en promouvant et en facilitant la pratique du compostage sur le territoire, en partenariat avec les communes.

Trier ses biodéchets, c'est réduire le poids de sa poubelle d'ordures ménagères – en moyenne 156kg par an et par habitant sur le territoire, dont 27% de biodéchets* – et limiter les nuisances olfactives. C'est aussi valoriser sur place ces matières organiques, regarder autrement ces déchets et les percevoir comme une ressource pour enrichir et fertiliser les sols. C'est enfin aider à maîtriser les coûts de collecte et de traitement des déchets.

Contrairement aux idées reçues, tous les déchets alimentaires peuvent se composter. Attention toutefois ! Certains d'entre eux demandent une attention particulière (restes de viande et poisson, morceaux de pain, etc.) : bien les intégrer aux matières présentes et les recouvrir de matières brunes (feuilles mortes, végétaux fanés et secs, broyat...). Des

QUE DIT LA LOI AGEC ?

ANTI-GASPILLAGE POUR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Les biodéchets, c'est quoi ?

Selon l'article L. 541-1-1 du Code de l'Environnement, les biodéchets sont les restes organiques issus de nos repas (épluchures, déchets de table) et les déchets verts, c'est-à-dire les résidus de taille et de tontes provenant du jardin et des espaces verts publics.

À qui s'applique l'obligation ?

La généralisation du tri à la source concerne les particuliers bien sûr mais aussi tous les professionnels producteurs de biodéchets : restaurants, hôpitaux, cantines scolaires, artisans, hébergeurs.

Priorité aux déchets non-produits

En matière de déchet, le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit. Cela implique donc des politiques de lutte contre le gaspillage alimentaire.



QUELLES SOLUTIONS EN CŒUR DE VILLE ?

Là où l'habitat est plus dense et les contraintes plus fortes, des alternatives sont instaurées : composteurs collectifs et collecte de bacs à biodéchets dans le centre historique.

Depuis le premier composteur collectif installé à Ambert en 2017 et les prémices de sensibilisation à la population, la thématique du compostage a parcouru bien du chemin. Désormais généralisé et obligatoire, le tri des biodéchets est facilité par la présence de 10 sites collectifs en centre-ville, pour les habitants qui ne disposent pas d'espace extérieur pouvant accueillir un composteur individuel.

Dans le centre historique, l'installation de ces sites s'est heurtée au manque de place disponible sur l'espace public.

Pour cela, une collecte de bacs à biodéchets, reconnaissables à leur

couvercle orange, est instaurée.

Ils seront installés du mercredi à 16h au jeudi à 13h. Leur ramassage s'effectuera en même temps que la collecte qui suit le marché hebdomadaire du jeudi. ■

Le déploiement et la collecte des bacs à biodéchets s'effectuera pour la première fois le jeudi 30 mai 2024.

Une distribution de bioeaux sera ouverte aux habitants, lundi 27 mai de 16h30 à 19h15, dans le jardin Chabrier.

Ils peuvent aussi être récupérés auprès du service Déchets, du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Emplacements des 10 sites de compostage collectif



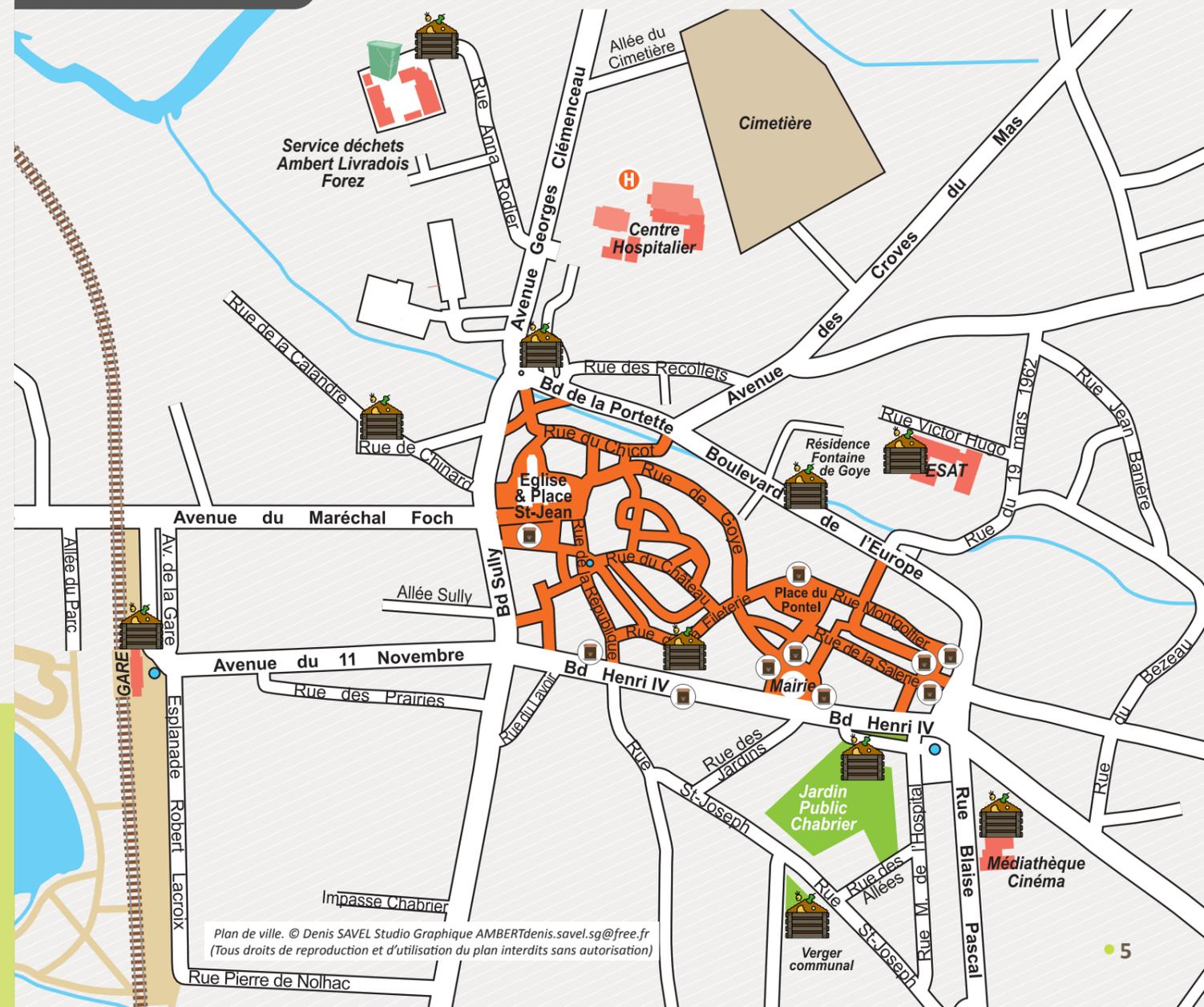
Emplacements des bacs à biodéchets, installés du mercredi (16h) au jeudi (13h)



Rues et places dont les habitants peuvent utiliser les bacs à biodéchets



Récupération des bioeaux au service Déchets, de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h



Plan de ville. © Denis SAVEL Studio Graphique AMBERTdenis.savel.sg@free.fr (Tous droits de reproduction et d'utilisation du plan interdits sans autorisation)

DEUX NOUVEAUX TERRAINS DE PADEL EN PROJET



Projet soutenu par
 AGENCE NATIONALE DU SPORT

D'abord présenté comme une variante du tennis, le padel prend son indépendance un peu partout en France. Une popularité qui réjouit le Tennis club Ambert Livradois (TCAL), bientôt équipé de deux nouveaux terrains.

Après le premier terrain de padel d'Ambert, construit en 2020 et couvert en ce début d'année 2024 (notre photo), deux terrains supplémentaires devraient voir le jour au stade municipal. C'est en ce sens qu'une convention a été soumise en Conseil municipal, le 13 mai. Sous maîtrise d'ouvrage de la Commune, propriétaire du terrain, c'est le TCAL qui portera financièrement le projet.

À l'initiative du club, le développement de ces infrastructures est nécessaire au regard de l'engouement que génère ce sport ces dernières années à Ambert. ■

LE WORLD FESTIVAL POUSSE LES MURS



Pour accueillir les milliers de spectateurs attendus, le World Festival Ambert agrandit son site.

À la Base de loisirs Val Dore, le projet "La Prairie" porté par le Festival et l'association Livradoué Dansaire, continue de se déployer. Cette année, il consiste à agrandir le site du Festival, par la mise à disposition d'une surface supplémentaire de près de 5.000m², sur l'emprise occupée par la piste BMX, voisine du site. Cet espace additionnel améliorera le confort des festivaliers et facilitera les enjeux de logistique et de sécurité. Une zone village sera ouverte au public dès l'après-midi. ■

L'ENSEMBLE DES RÉSEAUX REPRIS SUR LE SECTEUR DE CHARDON



En ce printemps 2024, le chemin de Chardon fait l'objet d'un chantier regroupant assainissement, eaux pluviales, eau potable et enfouissement de réseau électrique.

Une partie du secteur de Chardon, très proche du centre-ville, n'est pas raccordé au réseau d'assainissement séparatif. Ce chantier offre donc l'occasion de créer un vrai réseau séparatif en partie publique pour desservir l'ensemble des habitations en eaux pluviales et assainissement. L'ouverture de la tranchée sera optimisée pour renouveler, par la même occasion, la conduite d'eau potable.

Dans un esprit de coordination des travaux, Enedis financera l'enfouissement du réseau moyenne tension sur le chemin de Chardon (réseau 20.000V).

Le chantier a débuté au cours de la semaine 17. Une durée totale d'environ 3 mois sera nécessaire à ces différentes phases. ■

COÛT DES TRAVAUX

- EAU POTABLE : 35.347,92€ TTC
- EAUX USÉES : 98.118,80€ TTC
- EAUX PLUVIALES : 114.665,64€ TTC
- RÉFECTION PROVISoire DES TRANCHÉES EN ENDUIT : ESTIMATION À 20.000€ TTC.

REGARDS CROISÉS. À LA DÉCOUVERTE DE NOS ENTREPRISES !

Mettre en lumière celles et ceux qui font d'Ambert une ville à la santé économique dynamique, le tout dans un cadre naturel remarquable : c'est l'ambition d'une série de portraits que vous découvrirez dans **Regards d'Ambert**, à compter du numéro 14.

Ambert s'inscrit dans un bassin d'activités fortement marqué par l'industrie, dans des secteurs variés.

Le premier fleuron, indissociable de l'histoire du territoire, est celui la tresse. Mais il est entouré par d'autres secteurs d'activités, particulièrement bien représentés : le BTP, le travail des métaux ou encore l'agroalimentaire et les services.

Pour plonger dans la vie économique de notre commune, nous vous proposerons, dans le prochain numéro de **Regards d'Ambert**, un premier focus sur l'une des entreprises ambertoises, sous la forme du regards croisés entre le chef d'entreprise et un ou une salarié(e).

Le premier portrait d'une longue série ! ■



CAMPING LES 3 CHÊNES. LA SAISON A DÉBUTÉ LE 6 AVRIL



Les espaces intérieurs de 4 premiers chalets ont été entièrement modernisés.

Depuis le lancement de sa saison, le Camping Les 3 Chênes met à profit l'ensemble du travail réalisé pendant l'hiver. Les changements majeurs concernent la modernisation de 4 chalets et d'un bloc sanitaire. Des travaux réalisés en régie.

Après une excellente saison 2023, le camping ambertois a retrouvé ses premiers clients avec enthousiasme et motivation, pour faire au moins aussi bien cette année ! L'équipe a profité de la fermeture intersaison pour rehausser le niveau de ses prestations. Cela s'est traduit par un vaste chantier engagé sur l'un des blocs sanitaires, entièrement refait à neuf, ainsi que 4 chalets modernisés, sur les 19 que compte le camping. Reprise

des sols, équipement électroménager, menuiserie, plomberie : c'est un coup de jeune palpable qui vient de s'effectuer en fin d'hiver, et qui sera appliqué à 5 chalets supplémentaires, après la saison 2024.

Ce projet a fait appel à la polyvalence des métiers réunis au sein des services techniques de la Ville d'Ambert, puisque le chantier a été effectué en régie et la fourniture en équipement et matériaux a privilégié les prestataires locaux.

Des changements qui améliorent le confort des vacanciers et qui préparent d'ores et déjà l'audit prévu pour le compte du label Atout France en 2025. Cet organisme pilote le classement des hébergements de tourisme en France, sur la base de près de 200 critères et attribue un score sous la forme des fameuses étoiles, garantes d'un niveau de prestations pour les vacanciers.

Parmi les autres faits marquants de l'année, le camping renouvellera sa programmation de spectacles et concerts. "Le Bruit du Camping" reviendra cet été, ouvert aux campeurs comme à l'ensemble de la population, les vendredis 26 juillet, 2 et 9 août. ■



LA PAILLOTE RETROUVE LE PLAN D'EAU D'AMBERT

Pour la 4^e saison consécutive, le restaurant La Paillote a pris ses quartiers, depuis ce mois de mai et jusqu'en septembre, à la Base de loisirs d'Ambert. Géré directement par M. Martinez et son épouse, il bénéficie de nouveaux aménagements et promet une cuisine encore plus identifiée.

Déjeuner, dîner ou apprécier un rafraîchissement les pieds dans l'eau n'est pas réservé au bord de mer. Le restaurant La Paillote a retrouvé, depuis quelques jours, sa proximité avec le plan d'eau, dans le cadre d'un contrat de location saisonnière conclu avec la Mairie d'Ambert, depuis 4 années désormais.

Jusqu'en septembre, locaux et touristes profitent de deux espaces : restauration et bar. Le premier permet aux clients du M de retrouver la cuisine qui a fait le succès du restaurant de l'avenue de Lyon, notamment les poissons, les crustacés et les viandes locales. Le tout faisant la part belle à la fraîcheur et aux produits de saison. Il est possible d'en profiter soit sous le chapiteau agrandi cette année, soit dans un espace plus intimiste avec des tables installées sur l'eau, accessibles par le ponton en bois.

Côté gourmandises et rafraîchissements, une carte de cocktails et mocktails (cocktails sans alcool) est à déguster en terrasse. Glaces artisanales, crêpes et gaufres accompagneront les belles journées de toute la famille ! Enfin, des soirées à thème viendront ponctuer la saison et seront annoncées sur la page Facebook de l'établissement. ■

Restaurant La Paillote
Base de loisirs Val Dore - Esplanade Robert Lacroix
Tél. : 07 65 67 35 47 - Page Facebook : "La Paillote du plan d'eau"



OUVERTURE DU PASSAGE KIM EN JOONG

Le Passage Kim En Joong à Ambert réunit plus de 100 œuvres de l'artiste sud-coréen. En 2024, l'espace d'exposition sera ouvert en accès libre, du 4 juin au 13 septembre :

- Mardi de 10h à 17h
- Mercredi de 10h à 12h
- Jeudi de 10h à 17h
- Vendredi de 10h à 12h
- Fermé les jours fériés.

Ancien Tribunal d'instance
Place Charles de Gaulle



PROCHAINS CONCERTS DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Venez rencontrer élèves et professeurs tout au long de l'année pour des concerts gratuits et ouverts à tous !

**CONCERT
AUTOUR DE L'ORGUE**
Mardi 28 mai à 18h
En l'église Saint-Jean d'Ambert
(place Saint-Jean)

**CONCERT DE
LA FÊTE DE LA MUSIQUE**
Mercredi 19 juin de 17h à 20h
Jardin public Chabrier

PLUS DE SPECTATEURS PAR SÉANCE À LA FAÇADE

2023 a confirmé l'appétence retrouvée des Français pour les salles obscures. Le cinéma ambertois ne fait pas exception et affiche un bilan annuel très satisfaisant, notamment grâce à la fidélité de ses spectateurs sur des horaires aménagés.

Avec 20.480 entrées sur l'année 2023, le cinéma La Façade ne retrouve pas encore ses statistiques d'avant-COVID mais la progression est nette, notamment en comparaison avec 2022. Le nombre d'entrées a augmenté de 19,45% entre ces deux exercices. Un résultat d'autant plus encourageant que le nombre de séances proposées a été réduit, entre juin et septembre. Une décision motivée par l'explosion des coûts de l'énergie, engendrée notamment par la climatisation des salles. Les séances avaient ainsi été regroupées en soirée ou début de soirée, du vendredi au lundi.

Sur cette période de 4 mois, 4.449 entrées ont été enregistrées sur 180 séances, contre 4.202 entrées pour 340 séances en 2022. En résumé, plus de monde sur chaque séance. Si les films à l'affiche y sont bien

sûr pour beaucoup, l'adaptation des spectateurs et la fidélité à leur cinéma de proximité ont été des éléments-clés !

En haut de tableau des films à succès, sur l'ensemble des 941 séances proposées en 2023 : "Astérix et Obélix - L'Empire du Milieu" suivi de "Super Mario Bros" sont les deux seuls films à dépasser largement la barre des 1.000 entrées.

Suivent dans l'ordre : "Barbie" (663 entrées), "Alibi. com 2" (604), "Avatar : La Voie de l'Eau" (519), "Les Trois Mousquetaires : D'Artagnan" (480), "La Pat' Patrouille" (469) et "Wish" (447). ■

ET CETTE ANNÉE ?

L'aménagement d'horaires particuliers sera renouvelé pour les mois de juin, juillet, août et septembre avec des séances proposées **DU JEUDI AU LUNDI À 20H30 OU 21H.** ■

11 LYCÉENS ALLEMANDS EN ÉCHANGE SCOLAIRE À AMBERT

Il est des déclics, inattendus, qui accélèrent les changements. En 2022, une délégation de notre ville jumelée Annweiler Am Trifels, emmène à Ambert un groupe d'adolescents allemands qui rencontrent les élus du Conseil des jeunes. L'entente est immédiate. Grâce aux réseaux sociaux, les échanges se poursuivront au-delà de ce week-end de Pentecôte. Une nouvelle rencontre a lieu cette semaine, avec un échange scolaire.



En 2022, le groupe franco-allemand avait notamment pris la direction de La Chaise-Dieu en train AGRIVAP, avec un arrêt à Saint-Sauveur-la-Sagne

Devant le succès de la rencontre 2022, le Comité de jumelage d'Ambert prit le parti de mettre l'accent sur la jeunesse, en organisant des échanges scolaires. Ce fut le cas en 2023, avec la participation des établissements scolaires des deux villes, pour un voyage de lycéens français accueillis dans des familles allemandes. Chemin inverse cette année, avec l'arrivée de 11 lycéens et 1 professeur allemand à Ambert, pour une semaine studieuse du 13 au 19 mai. Hébergés en famille d'accueil, ils s'installent en salle de classe avec leurs camarades français au lycée Blaise Pascal, à l'exception de la journée de mercredi, où Français et Allemands partent visiter Clermont-Ferrand.

Les adultes viendront rejoindre cette rencontre, du 17 au 19 mai : une trentaine d'Allemands sont attendus et, pour la première fois depuis quelques années, des représentants de la Municipalité de Gorgonzola (Italie) traverseront les Alpes ! Le groupe doit visiter la Fromagerie l'Ambertoise, notre centre-ville, Mus'Énergie et le Moulin Richard de Bas.

L'AFFICHAGE TEMPORAIRE A SON RÈGLEMENT

Pour permettre aux associations et porteurs de messages à vocation non commerciale de faire connaître leurs initiatives, et lutter contre l'affichage sauvage, la Ville d'Ambert met à disposition des emplacements dédiés à l'affichage temporaire.

En janvier 2023, le Conseil municipal a adopté un règlement définissant les modalités d'utilisation des supports suivants : 6 panneaux vitrés pour les affiches de petit format, 5 supports de banderoles en entrées de ville, 5 planimètres pour les affiches de grand format.

Ce règlement rappelle notamment les organismes autorisés à afficher, le principe de réservation des emplacements auprès des services municipaux

Une soirée festive réunira Allemands, Italiens, membres du Comité de jumelage et familles d'accueil, à La Scierie.

Enfin, l'exposition "L'Europe en 1 clin d'œil", en partenariat avec la Maison de l'Europe en Auvergne et installée au Passage Kim en Joong (ancien Tribunal d'instance – place Charles de Gaulle), fera écho à l'actualité, en cette année d'élections. Elle sera l'occasion de constituer des groupes de réflexion sur les systèmes scolaires des deux pays, sur ce que nous apporte l'Europe au quotidien et ce que l'on souhaiterait qu'elle nous apporte. ■

À bientôt 36 ans, le Comité de jumelage travaille avec d'autres associations et institutions et s'ouvre à de nouveaux membres, pas seulement Ambertois, avec l'espoir d'organiser d'autres passerelles. Celles-ci ne porteraient pas seulement sur les échanges scolaires : ses dirigeants se penchent, par exemple, sur l'impulsion de relations entre apprentis d'un même secteur d'activité professionnel.



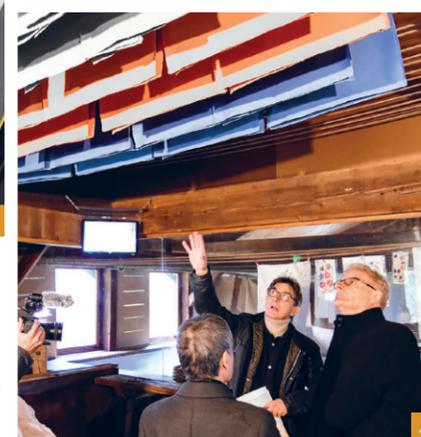
Pour les actions du Comité de jumelage, le soutien des programmes franco-allemands est sollicité : Fonds citoyen franco-allemand (pour les actions des plus de 30 ans et intergénérationnelles) et OFAJ (Office franco-allemand pour la Jeunesse) pour les actions scolaires.

Tél : 04 73 82 07 60
Mail : reservations@services-ville-ambert.fr

EN IMAGES. LE CONSUL DU JAPON EN VISITE À AMBERT

Pour relancer les liens qui ont rapproché la France et le Japon voilà quelques années, M. KURATOMI Kenji, Consul du Japon à Lyon, s'est rendu à Ambert, mardi 6 février.

Accompagné de M. TSUZUKI Kazuhito, Vice-Consul et Mme NISHIKAWA Yuriko, chargée de la culture et de la communication, M. le Consul a été reçu en Mairie avant de visiter le Moulin Richard de Bas. C'est à l'initiative du Moulin et de ses anciens propriétaires que des échanges internationaux ont eu lieu, à la fin du siècle passé. En 1989, une Charte de l'Amitié était alors signée, entre les Maires d'Ambert et d'Higashi-Chichibu. Ces deux villes ont en commun une forte tradition de fabrication artisanale de papier, ancrée dans une région de moyenne montagne. Cette journée était accompagnée par M. GOTANI Tetsuya et Mme GOTANI Maïko. Leur association Japon Auvergne - Nippon Auvergne (JANA) œuvre à la promotion de la culture japonaise en France et à l'organisation d'échanges culturels entre les deux pays. ■



- 1 La délégation a été reçue en Mairie.
- 2 La Charte de l'Amitié, signée en 1989, est affichée en salle du Conseil municipal.
- 3 Avec Ben Quêne, le Centre culturel Le Bief a présenté son travail autour de l'estampe.
- 4 La journée s'est refermée avec la visite du Moulin Richard de Bas.

TRAVAUX DOMESTIQUES : ATTENTION AUX NUISANCES !

En cette saison où fleurissent les activités de jardinage et bricolage des particuliers, il est important de noter que l'utilisation d'outils pour ces travaux (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques) est soumise à des horaires définis par arrêté préfectoral :

- jours ouvrables de 8h à 20h
- samedis de 9h à 19h
- dimanches et jours fériés de 10h à 12h

QUELLES ALTERNATIVES AU BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS ?



Pour les travaux d'entretien des espaces verts, rappelons que la pratique du brûlage de l'air libre est interdite dans le Puy-de-Dôme, comme le précise un arrêté préfectoral du 2 juillet 2012. Elle est fortement émettrice de polluants atmosphériques, notamment de particules fines et contribue à la dégradation de la qualité de l'air. Elle peut représenter une nuisance pour le voisinage et constitue un facteur aggravant de risques incendies, avec l'intensification des étés caniculaires.

Selon l'ADEME, l'entretien du jardin génère, en moyenne, 160 kg de déchets verts par personne et par an. Pour faire de ces déchets des ressources, plusieurs méthodes existent : le compostage (pour les déchets de petite taille), le broyage, le paillage, le dépôt en déchetterie ou encore la création de haie sèche, une solution économique et écologique !

COMMENT S'ORGANISE LE FAUCHAGE DES BAS-CÔTÉS ?

La Ville d'Ambert organise l'entretien des bords de routes, uniquement sur les voies dont elle est gestionnaire, c'est-à-dire l'ensemble du réseau de routes communales, chemins et voiries forestières.



À mesure que le printemps et les beaux jours s'installent, la végétation aux abords des routes peut gêner la visibilité des automobilistes. Lorsque sa hauteur atteint environ 40cm commence le travail de l'épareuse, outil fixé sur un tracteur, dont le bras articulé fauche bas-côtés, fossés et autres talus, sur environ 110km de routes communales.

Un premier passage sur l'ensemble du réseau sert à créer une bande de sécurité le long des chaussées et les dégagements nécessaires à la visibilité, notamment à hauteur des carrefours.

Un second passage élargit le fauchage aux accotements, fossés et talus. Cette mission implique deux agents municipaux en alternance, au volant d'un engin, pour un volume d'environ 1.050 heures de travail, entre avril et octobre.

Le long des routes départementales qui traversent la commune, c'est le Conseil départemental du Puy-de-Dôme qui organise cette mission. ■

CANICULE. LE REGISTRE OUVRIRA EN MAIRIE MI-JUIN

Conformément aux instructions de la Préfecture du Puy-de-Dôme, un registre nominatif sera ouvert en Mairie à partir de la mi-juin, afin de recenser, sur la base du volontariat, les personnes âgées ou isolées vulnérables en cas de fortes chaleurs prolongées.

Ce registre permet la mise en place d'une surveillance des personnes inscrites, par le biais d'appels téléphoniques, ou l'application de consignes préfectorales, en fonction du niveau d'alerte météorologique : vert (pas de vigilance particulière), jaune, orange ou rouge.

Ces actions permettront tout d'abord de s'assurer de la bonne santé des personnes inscrites et de rappeler l'importance des bons réflexes à adopter au moment des vagues de chaleur. Le registre sera conservé en Mairie et tenu à jour dans une stricte confidentialité.

Cette opération s'adresse particulièrement à nos administrés se trouvant dans au moins l'une des situations suivantes :

- Personne âgée de 65 ans et plus
- Personne âgée de plus de 60 ans reconnue inapte au travail
- Personne en situation de handicap.

Cette démarche étant un acte volontaire, vous pouvez si vous le souhaitez, vous inscrire ou inscrire l'un de vos proches :

- Par téléphone auprès du CLIC Livradois-Forez : 04 73 82 96 67,
- Par téléphone auprès de la Mairie d'Ambert : 04 73 82 07 60.

Nous invitons également chaque habitant à faire preuve de vigilance auprès de son entourage familial, amical ou de ses voisins, afin de repérer des situations de fragilité. ■



ÉTAT-CIVIL. FERMETURES ESTIVALES DU SERVICE

En raison d'une fréquentation moindre sur cette période, le service État-civil de la Mairie d'Ambert fermera ses portes chaque samedi, au cours

de la période comprise entre le 13 juillet et le 17 août inclus. ■

PREMIÈRE PROJECTION DE "CLOS", COURT-MÉTRAGE TOURNÉ EN LIVRADOIS-FOREZ

De l'urgence d'écrire jusqu'à la première projection à Ambert, le court-métrage de Maxence Merle raconte deux histoires. Dans le scénario, l'angoisse d'un jeune homme avant son coming out. Dans la vie réelle, le premier projet de cinéma d'un réalisateur, accompagné notamment par le Forum jeunes et le Ciné-club.

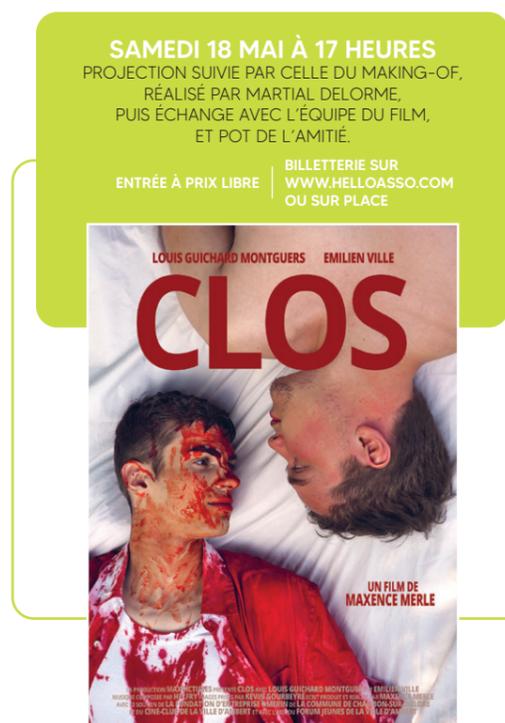
Juillet 2023 – Chambon-sur-Dolore. Malgré une météo capricieuse, le tournage de "CLOS" mobilise, pendant 2 jours, une dizaine d'amis et de connaissances. C'est enfin la concrétisation de l'histoire écrite quelques mois plus tôt par Maxence Merle. Le jeune homme, passionné de cinéma, vient d'assister au Festival du court-métrage de Clermont-Ferrand et ressent le besoin irrésistible d'écrire. La thématique de l'angoisse le guidera, ainsi que celle du coming out : l'annonce, parfois douloureuse, d'une orientation sexuelle à ses proches.

Pour que ce tournage devienne réalité, Maxence a dû se lancer dans un casting ! Encore lycéen, il pousse la porte du Forum jeunes à la recherche d'acteurs. Le rôle du service municipal ne s'arrêtera pas à apposer l'affiche du casting... Après avoir échangé sur son projet de tournage et son cursus post-Bac – une Licence Cinéma qu'il suit aujourd'hui à l'Université Paris 8 – Maxence et le Forum jeunes se retrouveront pour faire avancer le projet : création d'une association pour la récolte de fonds, utilisation des locaux pour un briefing des acteurs et techniciens ou encore mise en relation pour trouver les compétences nécessaires à la production de ce court-métrage.

Baccalauréat en poche, c'est à distance que Maxence continuera de s'entretenir avec le Forum jeunes. Les contacts établis avec les projectionnistes du cinéma La Façade et avec le Ciné-club d'Ambert lui offriront l'occasion d'organiser la soirée prévue samedi. ■

Un film de Maxence Merle (durée 6'40") - Avec Louis Guichard Montguers et Émilien Ville
Musique originale : Helfry
Images et montage : Kevin Gourbeyre

Avec le soutien de la Fondation d'entreprise Omerin, la Commune de Chambon-sur-Dolore, du Ciné-club et du Forum jeunes d'Ambert.



HARCÈLEMENT. UN PROGRAMME DÉPLOYÉ LOCALEMENT

Généralisé dans les écoles et collèges en 2022, pHARe, programme de lutte contre le harcèlement à l'école, est étendu aux lycées depuis la rentrée 2023. Un groupe de travail s'est emparé du sujet à Ambert.

Pour décliner ce projet localement et mettre en place des actions concrètes, institutions et associations* ont créé un groupe de travail, au plus près des besoins et des attentes. L'objectif, à long terme, est de favoriser le bien-être des enfants et des jeunes dans tous les établissements scolaires d'Ambert, afin de créer un climat de sécurité et d'entraide, tout en favorisant une dynamique de territoire.

Plusieurs axes de travail ont été formalisés :

- Développer une politique commune et la formation sur le territoire d'Ambert Livradois Forez, pour intervenir efficacement sur les situations de harcèlement,
- Développer des compétences psychosociales autour de cette thématique,
- Sensibiliser et clarifier les termes auprès des parents, enfants, jeunes et professionnels du territoire, mais aussi différencier une situation de harcèlement et un conflit.

Ainsi, les agents de la Commune qui œuvrent auprès des enfants ont pu participer aux temps de formation pour prévenir le harcèlement scolaire ainsi qu'à une soirée théâtre-débat, en septembre 2023. ■



*Au sein du collectif sont représentés : la FCPE, les services municipaux (Forum jeunes et service Enfance), l'école Henri Pourrat, le collège Jules Romains, le lycée Blaise Pascal.

PROFESSIONNELS DE SANTÉ DE LA COMMUNE ET NUMÉROS UTILES



MAISON DE SANTÉ "PHILIPPE L'HÉRITIER"

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Dr BUI Marie-Claire _____ 04 15 60 01 57
Dr DUGAY Marlène _____ 04 15 60 01 57
Dr TARIT-MORTET Emmeline _____ 04 15 60 01 57
Dr LOREK Kaja _____ 04 15 60 01 57

CABINET DE SAGE-FEMME

GRANGEMAR Stéphanie et MOREAU Tatiana
_____ 09 83 03 36 09 / 07 61 74 07 06

CABINET INFIRMIER CHABRIER

BRUNET Agnès, GRANGEMAR Stéphanie,
ALLEPUZ Fanny _____ 04 73 82 30 86

CABINET INFIRMIER LIVRAOIS-FOREZ

AUFRAY Béatrice, BORDEL Jérôme,
ESCURAT Julien, MOULY Christine, PILLER
Myriam, PERRIN Caroline _____ 04 73 82 16 57

CHIRURGIEN UROLOGUE

Dr GUANDALINO Marlène _____ 04 71 09 88 38

CHIRURGIEN ORTHOPÉDISTE

Dr MILLERIOUX Stéphane _____ 04 71 09 88 49

CHIRURGIEN VASCULAIRE ET DERMATOLOGIE

Dr MUNTEANU Bogdan _____ 04 71 09 88 45

DIÉTÉTICIENNE NUTRITIONNISTE

COLLY Marion _____ 07 68 36 41 81

INFIRMIÈRES ASALÉE

PILLER Myriam, PERRIN Caroline

DAC 63

Dispositif d'Appui à la Coordination
_____ 04 73 709 709

LABORATOIRE GEN BIO _____ 04 73 82 47 65

MÉDECIN GÉNÉRALISTE

Dr CHUFFART Alexandre
(CH Ambert) _____ 04 73 82 73 93

MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES

Cabinet AMARANTE _____ 04 73 95 70 75
. CHALANDRE Claire
. CORDE Charles
. DA SILVA TEIXEIRA Diogo
. WAJNBERG Emma
CHARTOIRE Julien _____ 07 85 69 76 55
DUSSERT Philippe _____ 04 73 95 96 95
ESTRADE Aurélie _____ 04 73 82 23 16
GERMAIN Laurent _____ 04 73 72 66 96
JAFFUEL Alizée _____ 04 73 82 23 16
LAUNAIS Roland _____ 04 73 82 94 62

OSTÉOPATHES

DUSSERT Jean-Élie _____ 06 09 67 10 66
GERMAIN Laurent _____ 04 73 72 66 96
OLIVEIRA Aurélie _____ 06 67 71 50 88
OMERIN-VARGUES Marie-Agnès _____ 06 43 15 17 93
QUESNE Marie _____ 06 59 79 48 38
RODOLFO Armelle _____ 04 73 82 68 38
SOBRINO Pierre _____ 04 73 72 66 96
WEYNA Raffaella

ORTHODONTIE

Dr GALLOY Muriel _____ 04 73 95 04 80

ORTHOPHONISTES

DEFOSSE-DUCHENE Ingrid _____ 04 73 72 59 73
DERIGON Alexia _____ 04 73 72 66 96

ORTHOPTISTE

PERNY Emmanuelle _____ 04 73 82 32 17
PIETTE-FAU Mathilde _____ 07 52 07 62 62

CHIRURGIENS DENTISTES

Dr BOUDON Jérémie _____ 04 73 82 20 31
Dr BOURDEAU Agnès _____ 04 73 82 10 16
Dr CAIN Jean _____ 04 73 82 18 94
Dr CELLE Florian _____ 04 73 82 95 69
Dr GARNIER Nelly _____ 09 84 32 08 77
Dr KENANI Zoubeida _____ 09 84 32 08 77
Dr LEGRAND Barbara _____ 04 73 82 90 44
Dr MENDEZ Adeline _____ 09 84 32 08 77
Dr NOURRISSON David _____ 04 73 82 94 98
Dr VORILHON Henry _____ 04 73 82 30 68

AMBULANCES

Ambert Ambulances - Delayre _____ 04 73 82 34 41
Ambulances du Livradois-Forez _____ 04 73 82 49 12
Taxi Missonnier _____ 04 73 82 42 34

DIÉTÉTICIENNE NUTRITIONNISTE

DIDELOT Lydie _____ 06 36 41 08 64
GAILLARD Coralie _____ 06 22 45 03 09

PODOLOGUES

GRAPIN Cédric _____ 04 73 82 23 16
SAUVADET Céline _____ 04 73 53 25 76

CARDIOLOGUE

Dr PODOLAK Christine _____ 04 73 82 69 01

PSYCHOMOTRICIENNE

JARROUX Lucie _____ 06 59 81 87 06

PÉDIATRES

Drs BOREL, BRUNEL
et LORLETTE (CH Ambert) _____ 04 73 82 73 92

GYNÉCOLOGUES

Drs ALBAUT Maël et KOUNTOURIS Apostolos
(CH Ambert) _____ 04 73 82 73 92

PSYCHOLOGUES CLINIENS

COUMES Paul-André _____ 06 76 32 33 96
MATHEVON Maryline _____ 06 22 46 29 91
PIALOUX Laurianne _____ 07 64 08 96 58

PHARMACIES

Pharmacie du Livradois _____ 04 73 82 00 21
Pharmacie du Parc _____ 04 73 82 04 96
Pharmacie Imberdis _____ 04 73 82 36 71

MÉDIATION SANTÉ

Infirmière _____ 04 73 82 73 85 / 06 46 87 76 44

AUTRES NUMÉROS UTILES

Additions France / CSAPA _____ 04 86 11 24 29
Appel d'urgence européen _____ 112
CPAM - Assurance maladie _____ 36 46
Centre anti-poison _____ 04 72 11 69 11
Centre de protection
maternelle et infantile _____ 04 73 82 55 20
Centre hospitalier _____ 04 73 82 73 82
Pharmacie de garde _____ 32 37
Pompiers _____ 18
SAMU _____ 15
Relais autonomie (MDPH) _____ 04 73 82 96 67
Registre canicule
et grand froid (CLIC) _____ 04 73 82 96 67

Groupe "Pour Ambert en Livradois-Forez"

La situation financière 2023 de la commune se caractérise par un résultat plutôt satisfaisant malgré des charges fixes contextuelles en hausse (énergie, inflation, revalorisation du point d'indice des agents...). Une gestion très rigoureuse a permis de maîtriser les charges à caractère général à +0,9%, hors énergie, alors que l'inflation était à 4,9 % ainsi que les charges de personnel à 4%. Dans la continuité du rapport d'orientation budgétaire 2024, l'exécutif avait proposé de maîtriser les dépenses et d'augmenter de 6% la taxe foncière dans le but de rétablir une capacité d'autofinancement suffisante, de poursuivre les projets en cours et d'anticiper les évolutions conjoncturelles externes. En effet, dès 2024, l'augmentation du point d'indice et les 5 points d'indice accordés par le gouvernement ont un impact de 135.000€ sur le budget communal. En 2025, la participation obligatoire de la commune à la protection sociale "prévoyance" représente une somme comprise entre 100 000 et 150 000 €, il en sera de même en 2026 pour la contribution "santé". Lors du conseil municipal du 12 avril 2024, une majorité de conseillers municipaux n'a pas souhaité augmenter la taxe foncière, le budget primitif n'a pas pu être adopté. L'exécutif a donc présenté un nouveau budget à l'équilibre sans augmentation de recettes fiscales, le 29 avril 2024, celui-ci a été adopté à une très large majorité. Nous ferons tout pour maîtriser nos charges à caractères générales à 0,4%, pour 2024, en travaillant sur les économies d'énergie, et nos charges de personnel avec une évolution de 3,6% liée en grande partie à l'augmentation salariale. Chers concitoyens, chères concitoyennes soyez critiques et prenez du recul face à des pseudo informations que vous pouvez trouver sur les réseaux sociaux. ■

Guy GORBINET et son équipe

Groupe "Ambert Action Avenir"

Une partie de la majorité dans l'opposition ! Augmentera, Augmentera pas ? That is the question ! Une augmentation de 6% pour le foncier bâti et le foncier non bâti était proposée par le Maire Guy Gorbinet. Mais l'ensemble des élus de l'opposition et une grosse partie de la majorité ont voté contre cette augmentation. Le maire mis en minorité a reculé. Devant notre opposition d'augmenter la fiscalité, Guy Gorbinet, Maire d'Ambert nous a répondu : "si nous en sommes réduits à augmenter les impôts encore cette année, c'est que nous avons d'ores et déjà activé tous les leviers dont nous disposons" ! Reprochant au passage aux municipalités précédentes de ne pas avoir augmenté les impôts lorsqu'elles étaient aux manettes. Si ma mémoire ne me fait pas défaut M. le Maire, vous étiez aussi aux manettes sous le mandat de Myriam Fougère avec bon nombre de vos conseillers municipaux d'aujourd'hui (la minorité qui vous suivait dans la proposition d'augmenter la fiscalité) et vous ne vous êtes jamais opposé à ce que l'impôt n'augmente pas sur Ambert ! Au passage, ce coup de griffe sur la gestion de la fiscalité de Myriam Fougère n'est pas très sympathique, n'oublions pas que notre Conseillère Régionale a fortement contribué à votre élection il y a quatre ans. Je ne sais pas si les Ambertois ont la mémoire courte. Oublieront ils vos propositions d'augmentations de la fiscalité dans deux ans au moment de votre réélection ? Par contre les Ambertois n'ont pas de problèmes de vue et ils chercheront à voir de plus près où en sont vos promesses, piste d'athlétisme, stade et vestiaire de rugby, nouvelle gendarmerie, peut être qu'ils se consoleront en regardant la piste de BMX transformée en PUMP TRACK, et à quel prix ? ■

Philippe PINTON, Vincent MIOLANE

Groupe "Demain... Ensemble pour Ambert"

Que va-t-il rester de ce mandat ? Cela fait plus de deux ans que notre équipe alerte le maire et ses adjoints sur leur gestion quelque peu hasardeuse du budget municipal. Lors des débats d'orientation budgétaire, ainsi que pour les votes de budget, nous lui avons fait part de nos inquiétudes, suggéré, recommandé de faire de réelles économies. Nous avons proposé des pistes possibles, impactant le moins possible les services rendus aux Ambertois. Malgré cela, son choix et celui de sa majorité, restreinte aujourd'hui, a été de rester sur la même ligne de conduite. Les seules économies tolérables et applicables à leurs yeux, sont sur le remplacement des agents et donc sur le service rendu. (Suppression de séances de cinéma en journée, fermeture de l'état civil certains jours, ...)

Aujourd'hui, si nous voulons continuer d'investir, nous devons être plus rigoureux dans les dépenses pour éviter une hausse du taux d'imposition déjà très élevé. Cette situation n'est pas inéluctable, comme voudrait nous le faire croire le maire. Il ne peut pas tout justifier par la crise sanitaire et la guerre en Ukraine. Il est certain que tous ces évènements ont eu un impact sur notre commune, mais d'autres municipalités s'en sortent mieux que nous avec des taux d'imposition plus bas. Peut-être aurait-il fallu faire un audit financier au début du mandat, comme nous l'avions proposé dans notre programme de campagne ? Il n'est pas acceptable que le maire fasse payer aux Ambertois son incompétence en ayant qu'une seule ligne de conduite l'augmentation des impôts (cantine, garderie, eau,...) Nous espérons, dans un avenir proche, être un peu plus entendus et respectés. Bel été à tous. ■

Véronique FAUCHER, David BOST, Yvette BOUDESSEUL

Groupe "Ambert Ensemble Autrement"

Quand le conseil municipal refuse d'être une simple chambre d'enregistrement... Rappel : Le maire est chargé de l'exécution des décisions du conseil municipal et agit sous contrôle de ce dernier.

Acte I : Lors du débat d'orientation budgétaire, les élus de l'opposition émettent les premières réserves quant à la nécessité de l'augmentation des taux d'imposition.

Acte II : Invités aux commissions des finances, des élus de tous bords font part de leur désaccord et avancent un certain nombre de mesures. M. le Maire refuse obstinément d'entendre les propositions des conseillers et reste sourd aux signaux envoyés.

Acte III : Lors du conseil municipal du 12 avril, M. le Maire, soutenu par ses adjoints, maintient sa proposition d'augmentation des taux alors que nous nous étonnons du virement de 1,5 million (150 000 € en 2023) à la section d'investissement qui permet de justifier « l'impérieuse nécessité » d'augmenter les impôts.

Coup de théâtre : Proposition rejetée, 18 voix "contre" - 11 voix "pour".

Ont voté « contre » : Corinne Barrier, Michel Beaulaton David Bost, Yvette Boudesseul, Ingrid Defosse Duchêne, Véronique Faucher, André Fougère, Marius Fournet, Justine Imbert, Adrien Léone, Vincent Miolane, Aurélie Pascal, Philippe Pinton, Marc Reyrolle, Corinne Romeuf, Christine Sauvade, Charlotte Valladier, Pierre-Olivier Vernet.

Acte IV : Le vote d'un budget à l'équilibre et sans augmentation des taux est fixé au 29 avril.

« La démocratie est un bien précieux, à chacun de la faire vivre. » ■

Christine SAUVADE, Michel BEAULATON



Sortir!

VOS RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ À AMBERT



DIMANCHE 26 MAI

AMBERTRAIL

3 parcours trail et 2 randonnées : rendez-vous sur la ligne de départ en train AGRIVAP !

* Inscriptions sur www.ambertrail.fr



17 JUILLET > 21 AOÛT

LES MERCREDIS EN ÉVENTAIL

6 propositions culturelles gratuites pour profiter des belles soirées d'été, à 21 heures !

Jardin public Chabrier

* Infos sur www.ville-ambert.fr



26 & 27 JUILLET

RALLYE DE LA FOURME

Plus que trentenaire, l'épreuve promet de la compétition et du spectacle, entre Arlanc et Ambert.

* Infos sur www.rallyedelafourme.info



3 & 4 AOÛT

LES FOURMOFOLIES

Un week-end festif et gourmand avec convivialité, gastronomie et découverte du pays d'Ambert.

* Infos sur www.fourme-ambert.com



29 & 30 JUIN

LA RAND'Auvergne

La caravane de l'enduro français s'arrête à Ambert pour la plus enduro des classiques.

* Infos sur www.randauvergne.com



18 > 20 JUILLET

WORLD FESTIVAL AMBERT

Retrouvez notamment BigFlo & Oli, Lost Frequencies, Claudio Capéo et voyagez avec les groupes folkloriques internationaux.

La Prairie - Base de loisirs

* Billetterie sur www.festival-ambert.fr



3 > 7 JUILLET

LES COPAINS-CYFAC

Ultra, itinérances, montée du Béal ou classiques du dimanche : des milliers de copains partagent la même passion du vélo.

* Inscriptions sur www.cyclolescopains.fr



**26 JUILLET
2 ET 9 AOÛT**

LE BRUIT DU CAMPING

Le Camping Les 3 Chênes programme trois rendez-vous culturels et ouvre cette programmation à tout un chacun, campeurs ou non !

Route du Puy

* Infos sur www.camping-ambert.com



SAMEDI 24 AOÛT

FESTIVAL DE LA CHAISE-DIEU

Le festival de musique proposera "Immortal Bach", voyage autour de Bach, de ses influences à sa postérité, avec l'Ensemble AEDES et Mathieu Romano à la direction.

Église Saint-Jean

* Billetterie sur www.chaise-dieu.com
ou au 04 71 00 01 16

